

2HM
SAS au capital de 5.000 euros
22 rue des Marronniers
77540 - COURPALAY

NOMINATION DU PRESIDENT

La soussignée :

➤ **Madame Hélène MILLEVILLE**

représentant 50 actions de la société, soit 100% du capital social :

A pris la décision à l'issue de la signature des statuts de désigner le premier président de la société, conformément aux dispositions de l'article 14 des statuts de ladite société.

I - NOMINATION DU PRESIDENT

La soussignée nomme en qualité de Président de la société :

Madame Hélène MILLEVILLE
Née le 9 novembre 1975 à HAZEBROUCK (59)
Adresse : 22 rue des Marronniers – 77540 COURPALAY

Madame Hélène MILLEVILLE déclare accepter les fonctions de Président qui viennent de lui être confiées et affirme n'être frappée d'aucune incapacité ou interdiction susceptibles de l'empêcher d'exercer ce mandat.

II - POUVOIRS DU PRESIDENT

Le Président exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires, et dans les conditions prévues à l'article 14 des statuts sociaux.

Il représente la société à l'égard des tiers et est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans la limite de l'objet social.

III – REMUNERATION DU PRESIDENT

Conformément à l'article 14 des statuts, le Président peut recevoir une rémunération de fonction.

Il est toutefois expressément convenu qu'aucune rémunération ne lui sera versée au titre de l'année 2026, et ce, jusqu'à décision ultérieure.

Néanmoins, il aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement engagés dans l'intérêt social, sur justificatifs.

Fait à COURPALAY
l'an deux mille vingt six
Et le 2 avril

Madame Hélène MILLEVILLE

« Bon pour acceptation des fonctions de Président »

Bon pour acceptation des fonctions de Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'H' followed by a large, sweeping flourish that loops back to the left.